



Tous déficitaires !

Sur la Mutuelle Santé, l'équilibre est mis à mal depuis 2021, malgré les efforts déjà consentis l'année dernière :

- 2021 un ratio de sinistralité de 119,5 % : pour 100 € cotisés, nous dépensons 119,5 €
- 2022 un ratio de sinistralité de 124 % : pour 100 € cotisés, nous dépensons 124 €
- 2023 un ratio de sinistralité de 109,3 % : pour 100 € cotisés, nous dépensons 109,3 €.

Sur la Prévoyance, le constat est le même, de 2018 à 2022 le ratio de sinistralité est en moyenne de 119 %.

L'assureur ne laissera pas cette situation perdurer et impose à la Direction et aux Organisations Syndicales de négocier les changements de garanties et/ou de cotisations sous peine de décider unilatéralement et arbitrairement des baisses de garanties.

Le régime Mutuelle/Prévoyance doit être équilibré.

L'assureur nous impose donc de modifier en conséquence les garanties et / ou les cotisations

Entre deux maux, prendre nos responsabilités c'est choisir le moindre mal

La CFE-CGC intervient dans les négociations pour trouver les meilleurs arrangements possibles.

Quelle est la situation et à quoi devons-nous faire face ?

- ✓ Une hausse imposée des tarifs de santé : nous ne pouvons échapper, une fois encore, à l'inflation. Celle-ci s'impose et **n'est pas négociable**.
- ✓ Une prise en charge toujours plus grande des mutuelles suite aux remboursements décidés par le gouvernement.
- ✓ Une surcomplémentaire largement déficitaire : à elle seule, **pour 100 € cotisés, nous dépensons plus de 156 €**.
- ✓ Des garanties « santé » élevées, parmi les meilleures du marché, avec **un reste à charge de 5 € pour 100 € de frais**. La Direction estime que des garanties élevées sont une incitation à la surévaluation de certaines dépenses.



Quels sont les choix qui nous sont proposés ?

- ✓ Pour la mutuelle :
 - Une augmentation pure et simple des cotisations de 14 % pour la mutuelle avec de nouveaux changements à venir au 1er janvier 2025 (tarif conjoint non à charge à 70 €/mois, majoration de la surcomplémentaire...)
 - Une augmentation différenciée des tarifs pour la mutuelle (base, surcomplémentaire et conjoint) avec une baisse des garanties pour un retour à l'équilibre dès 2024 évitant ainsi de faire payer le surplus des dépenses des salariés présents en 2024 aux salariés présents en 2025.
- ✓ Pour la prévoyance :
 - Une augmentation des cotisations de 15 % de la prévoyance
 - Une augmentation des cotisations de 5 % de la prévoyance mais avec un ajustement de la rente pour le conjoint

Restons réalistes, devant les choix possibles : c'est du perdant – perdant !

Vous l'aurez compris, les choix de la négociation qui s'annonce vont être complexes.

Il s'agit de décider comment se **diriger, en responsabilité, vers un retour à l'équilibre pérenne dans le temps, en nous impactant le moins possible.**

L'impossible choix

La CFE CGC fait face une nouvelle fois à un choix cornélien pour défendre au mieux les intérêts de toutes et tous. Il est de sa responsabilité néanmoins de tendre vers l'équilibre des régimes santé et prévoyance pour préserver ce système.

C'est une **responsabilité sociétale, économique et morale.**

La priorité est de trouver les meilleures solutions pour éviter chaque année de devoir sans cesse faire des sacrifices et de nouveaux choix difficiles en nous pénalisant.

Ainsi, parmi les choix proposés en plus de la hausse des tarifs, la baisse des garanties conduit à étudier différentes pistes :

- ✓ Revalorisation de la cotisation pour les conjoints ou conjointes en maintenant toujours **une absence de cotisation pour celles et ceux à charge.**
- ✓ Supprimer la télétransmission automatique à notre mutuelle pour les conjointes et conjoints afin de privilégier d'abord leurs mutuelles et n'utiliser la mutuelle OBS SA qu'en surcomplémentaire.
- ✓ Suppression de la garantie montures +50 € de la surcomplémentaire.
- ✓ Retour au niveau des garanties de 2020 pour certaines prestations ; cela reviendrait à un reste à charge moyen de 8 € (au lieu de 5 € actuellement) pour 100 € de frais.
- ✓ Pour la prévoyance, modification, ou transformation de la rente pour le conjoint ou la conjointe

En une phrase : Au lieu d'une régression générale des garanties santé et prévoyance, faire un choix ciblé et limitant les impacts sur nos nécessités de soin ou de prévoyance.

Aucune piste n'est privilégiée actuellement ... Mais il faudra faire en responsabilité des choix difficiles.

Nous travaillons à chercher toutes autres pistes qui pourraient minimiser les impacts sur vos finances.

Votre avis compte

N'hésitez pas à nous faire part de vos opinions, ressentis, idées, préférences et priorités.

Nous porterons vos retours et les intégrerons à nos réflexions.



CHOISISSEZ CEUX QUI AGISSENT !

Eric Boileau 06 78 62 20 64
Ali Ghellab 06 78 43 66 53
Jean Michel Ringard 06 37 30 37 56
Yannick Sihalathavong 06 64 93 84 95
Olivier Guyonnet 06 43 85 98 60

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaire CFECGC



cfecgc-orange.org
